

Propriétaires Non-Occupants

La sérénité de votre investissement !



OBJET

- Couvrez votre logement contre les risques inhérents aux propriétaires bailleurs
- Gérez votre immobilier locatif en toute sérénité

CIBLE

- **Appartements :**
 - De 1 à 3 pièces : 73 € TTC par an
 - De plus de 3 pièces : 93 € TTC par an
- **Maisons individuelles :** 263 € TTC par an
- 100% déductible de vos revenus fonciers
- Quelle que soit la localisation et la surface du logement loué en résidence principale

GARANTIES

- Incendie, explosion, événements assimilés, tempête et autre événements climatiques
- Dégâts des eaux
- Bris de glace
- Vol, vandalisme
- Frais annexes
- Catastrophes naturelles
- Catastrophes technologiques
- Attentat, actes de terrorisme
- L'absence d'assurance entre deux locataires
- Le défaut d'assurance des locataires
- La prise en charge de 12 mois de pertes de loyers suite à un sinistre rendant le logement inhabitable

Couverture RC (obligations loi ALUR) :

- La Responsabilité Civile de l'Assuré en sa qualité de Copropriétaire bailleur
- La Responsabilité Civile Recours des voisins / Risques locatifs : responsabilité délictuelle ou quasi délictuelle que vous pouvez encourir à l'égard des copropriétaires, des autres voisins et tiers pour tous dommages matériels et immatériels
- Responsabilité Civile Défense - Recours

Mentonnaise d'Assurances

15 Porte de France – BP223 – 06500 Menton

Tél : 04 93 57 03 03 Mail : contact@mentonassurances.com